PLAN LOCAL D'URBANISME
P.L.U.

COMMUNE DU MESNIL LE ROI

P.L.U. approuvé par Délibération du Conseil Municipal
en date du 2 février 2017

5.1 - Plan des Servitudes d'Utilité Publique

AC 1 : Servitude de protection des monuments historiques

- ★ Monument inscrit ou classé à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques
- ○ Périmètre de 500 m autour du Monument inscrit : église Saint Vincent
- ◌ Périmètre de 500 m autour du Monument classé : Château du Val et Ensemble du Domaine National à Saint Germain en Laye

AC 2 : Servitude de protection des sites et des monuments naturels

AC 3 : Servitude de protection autour des réserves naturelles

EL 3 : Servitude de halage et de marchepied

I 3 : Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz

I 4 : Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport d'électricité

I 6 : Servitudes relatives aux titulaires de titres miniers, de permis d'exploitation de carrières ou d'autorisation de recherches de mines et de carrières

PT 1 : Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les perturbations électromagnétiques des centres d'émission et de réception exploités par l'état

PT 2 : Servitude relative aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les perturbations électromagnétiques des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat
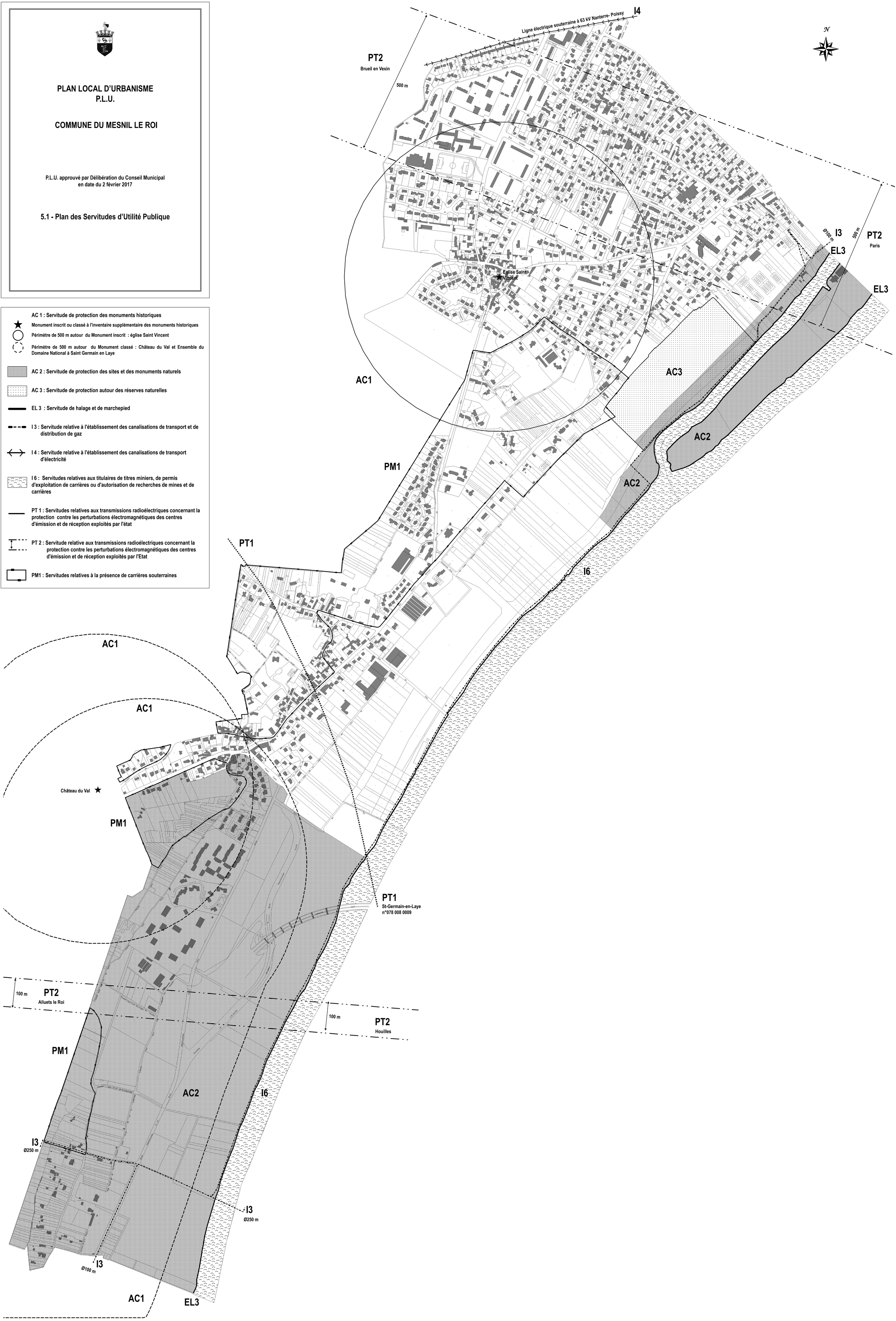
PM1 : Servitudes relatives à la présence de carrières souterraines